

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 OCTOBRE 2008**

1) Avenants Marianne 3

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité.

- approuve la passation des avenants présentés
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à leur validation.

2) Demande de subvention départementale pour l'achat de matériel de désherbage non chimique

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité.

- **Autorise** l'achat d'un desherbeur thermique
- **Sollicite** la subvention correspondante auprès du Conseil général de Seine-et-Marne

3) Réduction d'usage des produits phytosanitaires avec le soutien du département

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité.

S'ENGAGE à :

- Suivre et respecter les différentes étapes de diagnostic, de formation et de suivis annuels sur son territoire, proposées par le Département
- Contribuer au bon déroulement de l'action
- Suivre le protocole d'entretien ou imposer un cahier des charges au prestataire de service en charge de cette mission afin de supprimer progressivement l'utilisation des produits phytosanitaires
- Promouvoir des méthodes alternatives d'entretien

4) Cession de terrain au Conseil Général

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité.

Accepte de céder au prix fixé par les domaines soit 14 000€, les terrains cadastrés A235, 238, 240, 252, 253 et 256 dans la zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles. Sous réserve de la signature avec le conseil général d'une convention relative à la gestion et à l'entretien de la végétation et des équipements liés à l'accueil du public.

5) Création de postes pour emplois non permanents

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité.

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter, en cas de nécessité, du personnel occasionnel ou saisonnier pour faire face à des besoins non permanents,

6) Création de postes pour emplois permanents

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité.

DECIDE de créer à compter du 1^{er} janvier 2009 :

- Deux postes de surveillant de cantine, au grade d'adjoint d'animation
- Un poste de la filière enseignement artistique pour l'intervenante musique à l'école,

7) Tarifs salles

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité.

DECIDE les tarifs ci-dessous

- Salle polyvalente : **300,00 €**
- Salle de la convivialité : **150,00 €**

Les tarifs ci-dessus, s'appliquent également aux employés communaux domiciliés hors commune.

Location des salles aux personnes extérieures à la commune à titre exceptionnel pour un montant de :

- Salle polyvalente : **600,00 €**
- Salle de la Convivialité : **300,00 €**

Les salles sont prêtées aux associations locales.

Pour les associations extérieures, elles sont prêtées. Les demandes seront étudiées au cas par cas en fonction des disponibilités, une caution de 500€ sera demandée pour la salle polyvalente et 250€ pour la salle de la convivialité.

8) Décision Modificative

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité.

Autorise les virements de crédits :

- 1) Pour honorer le règlement des intérêts d'emprunt de la ligne de trésorerie :
- 2) Pour régler les salaires du personnel de l'AGAP

9) Motion relative à la privatisation de La Poste

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 1 abstention

REFUSE toute privatisation de La Poste sous couvert de changement de statut.

DEMANDE la mise en place d'un service postal moderne et de qualité répondant aux besoins des populations et de tous les territoires, ouvert à de nouvelles formes de gestion impliquant davantage de représentants des usagers, des salariés et des élus.

Le Maire
Michel BACHMANN